



c o m m u n e d e

# Walincourt-Selvigny

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

**Date de la convocation :**

**16/03/2026**

**EFFECTIF LÉGAL : 19**

**EFFECTIF EN EXERCICE : 19**

**EFFECTIF VOTANT : 19**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures zéro minute, les membres du Conseil Municipal, sur convocation du maire sortant, se sont réunis, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Jérôme MELI, Maire installé immédiatement après sa réélection.

**Etaient présents :** Didier BEAUVILLAIN, Pascale BENGIN, Peggy BOQUILLON, Laurent BRISSON, Bruno CASEZ, Alain COYOT, Isabelle GALLOIS, Virginie GONCALVES, Laurent HUTIN, Maïté LEFEBVRE, Chantal MAILLY, Jérôme MELI, Agnès PETYT, Michel PETYT, Floriane THIELAIN, Mathieu WARENGHEM, Yves WAYEMBERGE, Maxime DESSAINT, Nadine PRUVOT.

**Etaient absents :** /.

**Ont donné pouvoir :** /.

**Quorum :** fixé à 10 membres présents, **atteint**

**Secrétaire de séance :** Bruno CASEZ

**Objet de la délibération :** ELECTION DES AJOINTS.

**Numéro de la délibération :** délibération 2026-014

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122 4 et L 2122-7-2 ;  
Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le conseil municipal a laissé un délai de DEUX minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté une seule liste de candidats portée par M. Yves WAYEMBERGE.

A l'appel de leur nom par le secrétaire, les conseillers municipaux se rendent successivement à la table de décharge, prennent une enveloppe, les bulletins, passent à l'isoloir, votent et signent la liste d'émargements.

### **1er tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	17
Majorité absolue	9

**Mairie**

Place Jean Jaurès

**59127 Walincourt-Selvigny**

☎ 03.27.82.70.37

☎ 03.27.78.81.81

✉ [contact@walincourt-selvigny.fr](mailto:contact@walincourt-selvigny.fr)

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>



commune de

# Walincourt-Selvigny

La liste présentée par M. Yves WAYEMBERGE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés :

- 1<sup>er</sup> adjoint : M. Yves WAYEMBERGE
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Mme Chantal MAILLY
- 3<sup>ème</sup> adjoint : M. Alain COYOT
- 4<sup>ème</sup> adjoint : Mme Maïté LEFEBVRE
- 5<sup>ème</sup> adjoint : M. Bruno CASEZ

Le Maire fait lecture de **la charte de l'élu local** à l'assemblée. Puis procède à la distribution d'une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux ». Il s'agit des articles L2123-1 à L2123-35. De façon complémentaire, le maire y joint les articles R2123-1 à D2123-28 qui concernent la partie réglementaire des dispositions du code général des collectivités territoriales consacrés aux conditions d'exercice des mandats municipaux.

**Une copie de la charte est signée par chaque conseiller en exercice et remise au Maire.**

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

Le Maire,

Jérôme MELI .

Acte rendu exécutoire par sa publication  
et sa transmission en Sous-Préfecture  
de Cambrai le 23/03/2026.

Le secrétaire de séance,

Bruno CASEZ.

**Mairie**

Place Jean Jaurès

**59127 Walincourt-Selvigny**

☎ 03.27.82.70.37

📠 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>